

Blaye, le 3 novembre 2025

Objet : la collecte de nos déchets ménagers

Chères Blayaises et Chers Blayais,

Le mode de collecte de nos ordures ménagères fait l'objet de nombreuses discussions, ce qui est tout à fait légitime.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que la ville de Blaye ne gère pas ce service mais le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation (SMICVAL) basé à Saint Denis de Pile. 137 communes représentant 210 000 habitants sont concernées par cette réforme de gestion des ordures ménagères votée par 72% des délégués le 06 septembre 2022.

A la comparaison de votre taxe foncière de 2020 et de 2025, vous pouvez constater une **augmentation de 62%** de votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Si vous êtes locataires, votre propriétaire augmente votre contribution d'autant.

Pourquoi cette explosion fiscale ?

Il s'agit avant tout de la conséquence d'une augmentation sans précédent du coût de traitement des déchets. En effet, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes est passée de 25€ à 65€ par tonne enfouie au centre d'enfouissement de Lapouyade. Cette taxe nationale repose sur le principe « pollueur-payeur ». Sa forte augmentation annuelle est déjà programmée jusqu'à 2030...

À noter que ce centre d'enfouissement, géré par la société VEOLIA, sera saturé d'ici 2035...

Rappelons l'objectif national de **diminuer de 50% le tonnage de déchets enfouis** en 2025 par rapport à 2010 et l'obligation légale de ne plus enfouir les matières organiques (épluchures, restes alimentaires, ...) entraînant le récent déploiement des bornes biodéchets.

Les habitants des premières communes déployées en Points d'Apport Collectif (PAC) ont pu constater une légère baisse de leur taxe ordures ménagères, les habitants des autres communes subissant une hausse de 10 % par an.

À Blaye, dans un premier temps de réflexion, nous avons laissé se réaliser le déploiement des Points d'Apport Collectifs par le SMICVAL et arrêté le ramassage en porte à porte dès le 15 septembre dans le « centre-ville ».

Pourquoi ?

Pendant de nombreuses années, nous rencontrions d'importantes difficultés de collecte dans le cœur de ville. Un véhicule mal garé, c'est la collecte entière de la rue qui est rendue impossible. Des poubelles, parfois très souillées, laissées, pour diverses raisons, en nombre sur les trottoirs, ce sont la circulation des piétons et l'image de la ville qui sont dégradées.

Puis, dans un second temps, nous avons estimé qu'il était difficilement acceptable d'admettre deux services différents sur une même ville.

De plus, si nous maintenions le « porte à porte à trois semaines », la TEOM poursuivrait son augmentation de +10% par an.

Par conséquent, afin de stopper cette explosion fiscale, nous avons fait le choix de passer l'ensemble de la ville de Blaye en collecte par Point d'Apport Collectif à partir du 1^{er} janvier 2026.

En ce qui concerne les personnes en situation d'isolement ne pouvant se rendre à un PAC, un service de collecte à domicile est assuré.

Pour compléter l'offre de service, nous travaillons à l'implantation d'un « SMICVAL Market » pour 2027, à la façon d'un supermarché inversé, vous pourrez y apporter tous types d'objets et repartir avec d'autres sans paiement.

En quelques lignes il m'est difficile d'embrasser l'ensemble des raisons de cette réforme. Par conséquent, je vous invite à vous rendre sur le site Internet du SMICVAL www.smicval.fr pour toute information complémentaire.

Que nous soyons en accord ou non avec cette réforme, il est toujours opportun de comprendre les problématiques posées.

Je vous prie de croire, Chères Blayaises et Chers Blayais, en l'assurance de mes sincères et cordiales salutations.

Votre Maire,
Denis BALDES

